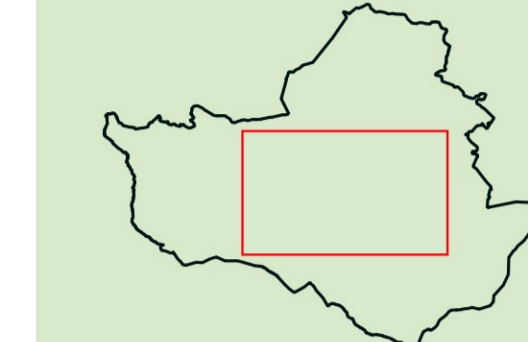


Document arrêté



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre autour du lac au 1/3000ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26/06/2024

Pièce n°4.2.2

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Saint-Denis - 54000 Vesoul Agence de Besançon
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Internet: www.ina-d.com Tél : 03.81.83.53.29 - Internet: ina@orange.fr

ZONES URBAINES
UV : Zone urbaine couvrant les secteurs urbanisés anciens et récents de la ville
 UV1 : Secteur de la zone UV correspondant à la ville ancienne
 UV2 : Secteur de la zone UV correspondant aux extensions plus récentes
 UV3 : Secteur de la zone UV correspondant au quartier Kiebler
UN : Zone partiellement urbanisée au-delà du centre-bourg principalement située une altitude supérieure à 700 m ou à moins de 300m du périmètre du lac ou dans un périmètre de captage
UH : Zone urbanisée de façon diffuse
UE : Zone urbanisée destinée aux activités économiques
UL : Zone urbanisée à vocation de loisirs
 ULh : Secteur de la zone UL où sont autorisés les hôtels et les autres hébergements touristiques
UC : Zone urbaine réservée aux campings

ZONES AGRICOLES
A : Zone couvrant les terres favorables à l'activité agricole
 Ap : Secteur de la zone A au sein duquel sont interdites les constructions pour des raisons paysagères

ZONES NATURELLES
N : Zone naturelle ou forestière
 Nf : Secteur de la zone N couvrant la forêt soumise au régime forestier
 Nl : Secteur de la zone N réservé aux loisirs
 Nlh : Secteur de la zone N réservé aux loisirs et pouvant accueillir des logements touristiques
 Nc : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à un camping
 Nh : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'hébergement et à la restauration
 Npvr : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'accueil des gens du voyage

Protections
 + : Éléments patrimoniaux remarquables à protéger
 ♦ : Végétaux de forte valeur écologique (article L.151.23 du CU)

Risques ou zones protégées
 [Hachures roses] : Pour information - zone non constructible (loi montagne, DDT)
 [Hachures bleues] : Zones humides (source : Etude Wacogne)
 [Lignes bleues] : Cours d'eau non-busés
 [Lignes bleues pointillées] : Cours d'eau busés
 [Carrés bleus] : Mares (identifiant en lien avec la dérogation à la loi Montagne)
 PPRI de la Vologne
 [Lignes bleues] : Zone bleue B1 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
 [Lignes roses] : Zone bleue B2 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
 [Lignes rouges] : Zone rouge R : zone d'interdiction

Autres informations
 [Lignes jaunes] : Schéma cyclable : circuits à créer ou à préserver (source : CEREMA)
 [Lignes vertes] : Limite des 700 m d'altitude (source : IGN)
 [Lignes oranges] : Lotissement des Xettes
 [Carrés verts] : Préservation des commerces en rez-de-chaussée
 [Carrés roses] : Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 [Carrés roses pointillés] : Emplacements réservés
 [Carrés roses pointillés] : Secteur soumis à OAP
 [Carrés roses pointillés] : Identifiants des secteurs soumis à une OAP sectorielle
 [Carrés roses pointillés] : Identifiants des secteurs soumis à une OAP densification

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Surface	Parcelle(s)	Rue
1	Coverage piscine	Commune	005	D 963	Chemin du Carbonnier
2	Coverage pour le débordement de la Jamagne	Commune	4226	AM 68	Boulevard de la Jamagne
3	Jonction d'un sentier pédestre avec la rue des Sources	Commune	198	AN 356, AN 442, AN 443	Rue des Sources
4	Modernisation des bords du ruisseau de Forcette	Commune	4600	D 21, D 22	Chemin de la Basse des Ruchts
5	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	2000	AE 102, AE 10	Quai du Locle
6	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	4940	AE 309	Quai du Locle
7	Création parking pour CASE Espace Lac Faulbourg de Rambourghamp	Commune	7500	AE 119, AE 120	Faulbourg de Rambourghamp
8	Aménagement Quai des bateliers	Commune	575	AM 112	Quai du Lac
9	Aménagement Parkings	Commune	1400	AM 355, AM 351	Boulevard d'Alsace
10	Aménagement Parkings	Commune	1800	AE 134, AE 287	Faulbourg de Rambourghamp
11	Coverage Piscine	Commune	1419	F 1804	Chemin du Tour du Lac
12	Création de garages, rue de la Hèle Griselle	Commune	219	AN 243, AN 244	Rue de la Hèle Griselle

